



La pénibilité du travail : une notion compliquée, mais utile ?

Rencontre Prévention
Saint-Malo, 3 décembre 2013

*Serge Volkoff,
Creapt, CEE*



Une question :

Comment intégrer la diversité des situations en fin de vie active et des itinéraires professionnels tout au long de la vie, sans renoncer pour autant à des principes d'intérêt commun ?



LES ENJEUX AUTOUR DE LA
« PÉNIBILITÉ » DU TRAVAIL

● ● ● | Une définition légale de la pénibilité:

Création d'un nouvel article dans le code du Travail (L. 4121-3-1)

La pénibilité est caractérisée par deux conditions cumulatives :

1° - Une exposition à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels susceptibles de laisser des traces durables, identifiables et irréversibles sur la santé

2° - Ces facteurs, déterminés par décret, sont liés à des contraintes physiques marquées, un environnement physique agressif ou à certains rythmes de travail

Les facteurs fixés par décret (D. 4121-5 du CT) sont :



Au titre des contraintes physiques marquées :

- Les manutentions manuelles de charges définies à l'article R. 4541-2 ;
- Les postures pénibles définies comme positions forcées des articulations ;
- Les vibrations mécaniques mentionnées à l'article R. 4441-1 ;

Les facteurs fixés par décret (D. 4121-5 du CT)
sont :



Au titre de l'environnement physique
agressif :

- Les agents chimiques dangereux mentionnés aux articles R. 4412-3 et R. 4412-60, y compris les poussières et les fumées ;
- Les activités exercées en milieu hyperbare définies à l'article R. 4461-1 ;
- Le bruit mentionné à l'article R. 4431-1 ;
- Les températures extrêmes.

Les facteurs fixés par décret (D. 4121-5 du CT) sont :

Au titre de certains rythmes de travail :

- Le travail de nuit dans les conditions fixées aux articles L. 3122-29 à L. 3122-31 ;
- Le travail en équipes successives alternantes ;
- Le travail répétitif caractérisé par la répétition d'un même geste, à une cadence contrainte, imposée ou non par le déplacement automatique d'une pièce ou par la rémunération à la pièce, avec un temps de cycle défini.

Permettre un départ à la retraite à 60 ans, sous réserve (article L. 351-1-4-1 du CSS) :



- De justifier d'un taux d'incapacité permanente au moins égal à 10% ;
- D'avoir été exposé, pendant 17 ans au moins, à un ou plusieurs des facteurs de risques précités ;
- D'établir que l'incapacité permanente est directement liée à l'exposition à ces facteurs de risques professionnels.

Une commission pluridisciplinaire est chargée de valider les modes de preuve apportés par l'assuré et d'apprécier l'effectivité du lien entre l'incapacité permanente et l'exposition aux facteurs de risques.

● ● ● | Plusieurs notions de « pénibilité » :

- Des astreintes, potentiellement pathogènes ou invalidantes à long terme, présentes à diverses périodes du parcours professionnel (ou tout au long de celui-ci) ;
- Des difficultés à travailler en raison d'un état de santé déficient ;
- Un vécu difficile des dernières années de vie professionnelle.

● ● ● | Expositions professionnelles pesant sur l'espérance de vie ou/et la qualité de vie au grand âge :

(Rapport Struillou pour le COR, cor-retraites.fr, 2003)

- Critère permettant un âge plus précoce de départ en retraite ;
- Caractéristiques de ces expositions :
 - Facteurs de risque à long terme ;
 - Effets « irréversibles » ;
 - Gravité des atteintes à la santé, handicap ;
 - Temps de latence des effets sur la santé parfois long ;
 - Pas toujours vécues comme pénibles.
(ex : exposition à des agents cancérogènes)

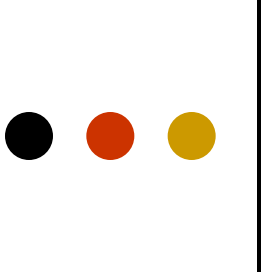
Quelles connaissances scientifiques sur les relations entre des expositions professionnelles et leurs effets à long terme sur la santé ?

(Rapport G.Lasfargues, cee-recherche.fr 2005)

- Focalisation sur des expositions dont les effets potentiels à long terme sur la santé, incapacitants et potentiellement graves, sont établis avec un niveau de preuve élevé : toxiques, horaires nocturnes, gros efforts physiques,...
- En général impossible de fixer de manière scientifique indiscutable d'éventuels niveaux et/ou durées d'exposition pouvant être considérés comme des « seuils de risque » pour la population exposée :
 - pas d'effet de seuil reconnu ,
 - complexité des relations entre travail et santé processus de sélection et de mise à l'abri, etc.
- Alimenter la négociation sociale, sans fixer à sa place les critères à retenir

● ● ● | Effets du travail sur la durée de vie:

- De fortes inégalités sociales d'espérance de vie dans les pays industrialisés, notamment en France (*Mackenbach, 2008*) ; six ans d'écart d'EV entre cadres et ouvriers hommes à 35 ans, écart plutôt en progression (*Cambois, 2008*) ;
- « Part attribuable » aux facteurs professionnels dans la mortalité : 10% pour les hommes, 2% pour les femmes, en Finlande (*Nurminen, 2001*) ;
- ...1/3 des différences sociales de mortalité par cancers (*Goldberg, 2002*), 50% pour ceux du poumon et de la vessie (*Kogevinas, 1997*) ;
- De nettes différences de mortalité dans des populations d'un même milieu professionnel, mais avec des conditions de travail différentes : dans la pâte à papier (*Astrand, 1989*) ou la presse quotidienne (*Chassagnieux, 2012*).



Effets du travail sur la santé aux « grands âges » :

- Une augmentation globale de « l'espérance de vie sans incapacité » (EVSI), à peu près parallèlement à la longévité d'ensemble (*Cambois, 2006*) ;
- De fortes inégalités sociales : à 35 ans, 34 ans d'EVSI pour les hommes cadres, 24 pour les ouvriers (*Cambois, 2008*) ;
- Des effets à distance des efforts physiques, des poussières, des contraintes de temps, démontrés pour des ouvrières de la confection au Québec (*Vézina, 1989*), ou des retraités parisiens venant de travaux manuels (*Cassou, 2001*).



Effets du travail sur la santé en fin de vie professionnelle :

- De façon générale, accroissement des problèmes de santé avec l'âge, y compris aux âges de la vie active (*Drees, 2008*) ;
- Nombreuses traces du travail précédemment vécu (*Derriennic, 1996 - enquête Estev*), d'où des dégradations de la santé qui peuvent fragiliser l'emploi (*Coutrot, 2005*), et gêner ou non dans le travail (*Molinié, 2006 - enquête SVP50*) ;
- L'intérêt d'une interrogation rétrospective des anciens : l'exemple des éboueurs (*Volkoff, 2006*).



Facteurs d'usure, selon d'anciens éboueurs:

(*créapt-anact, 2003*) - Huit entretiens (1 heure à 1h1/2)

M. ONT.	65 ans (ripeur de 30 à 60)	Retraité	Opéré cancer 55 ans
M. NOU.	64 ans (ripeur de 26 à 64)	Arrêt-maladie	Sciatique suite AT
M. NOT.	63 ans (ripeur de 52 à 53, puis chauffeur)	Retraité	
M. HIS.	58 ans (ripeur de 31 à 43, puis autres tâches municipalité)	Pré-retraité	Col fémur brisé AT
M. DAN.	57 ans (ripeur de 23 à 57)	Pré-retraité	Hypertension, arthrose dorsale
M. ERE.	57 ans (ripeur de 27 à 57)	Chômeur DRE	Ménisque détérioré suite AT
M. NIS.	55 ans (ripeur de 25 à 55)	Arrêt-maladie	Genoux et vertèbres détériorés
M. ARQ. (Fils)	Père ripeur de 35 à 45 ans		Père décédé 55 ans



*Situation en fin
de parcours*

*Variabilité,
Stratégies
d'expérience*

*Comparaisons
avec le passé*

*Appréciations
d'ensemble*





Un passé professionnel pénible...

- *Le bâtiment c'est dur mais les poubelles c'est encore plus dur ;*
- *La semaine cantonnier c'était nettement moins dur ;*
- *À mon époque on faisait 20 tonnes, et c'étaient 20 tonnes qui passaient dans les bras ;*
- *Avec des « LS » il fallait prendre les poubelles à bout de bras et les monter ; certaines étaient remplies de mâchefer ;*
- *Les grosses caisses en bois, quand on y mettait les cendres !*
- *Ce qui était mortel c'étaient les poubelles en caoutchouc, noires ;*
- *On faisait 10-12 heures de travail, pendant six jours ;*
- *Le forfait, c'est plus de trente ans à faire 12km par jour (...) pas en courant mais en allant vite ;*
- *Vous sautez mille fois dans la journée sur vos talons...avec des semelles en fer ! (...) on court sur le macadam ;*
- *On s'est toujours fait tort...*



...qui laisse des traces...

- *A partir de 50 ans j'ai senti les coups de pompe ;*
- *(quand on est âgé) une journée de 8h ou 9h ça fait une grosse différence ;*
- *Le soir je suis trop fatigué, je n'arrive plus à manger ;*

- *Quand il arrive quelque chose c'est là qu'on va sentir que ce n'est plus votre travail ;*

- *J'ai toujours vu mon père fatigué, voilà (...) il me semble l'avoir toujours vu avec une bronchite ;*
- *Les ripeurs ont des problèmes de genoux, c'est obligé ;*
- *Quand j'ai fait ma journée, mes veines ressortent tellement à force de courir et de sauter ;*
- *Il faut voir l'état des gars qui sont partis...*



Des améliorations...

- *Les containers, incroyable, c'est le top. Mais les anciens n'en auront pas profité ;*
- *Les périodes anciennes étaient plus dures, parce que les camions comme maintenant on les voit arriver ;*
- *Toujours courir, et on faisait plus de km que maintenant ;*
- *Il faut être franc, cela va un peu moins vite qu'il y a quinze ans ;*
- *La vitesse aujourd'hui c'est bien s'organiser alors qu'il y a 15 ans c'était de courir ;*
- *Maintenant l'hiver vous avez des pare-vents, vous êtes bien habillé ;*
- *Aujourd'hui ils peuvent se changer, nous on restait mouillés jusqu'à midi ;*
- *Les petits pavés ça secouait pas mal ; maintenant le sol est goudronné...*



...mais des difficultés qui demeurent :

- *Le camion n'a plus besoin d'arrêter pour tasser ;*
- *Si on ne se dépêche pas, qu'on met les poubelles comme il faut, on va faire plus que notre tournée ;*
- *C'est un métier où il n'y a pas moyen de tricher ;*

- *Avec les containers il y a une facilité de travail mais vous êtes toujours en train de forcer sur les bras ;*
- *Le camion marche le long de la rue ; nous on prend les poubelles une à une ; ça nous fait le triple de marche ;*

- *Avec le container on vide dans l'ignorance ;*
- *Il faut travailler avec sa tête maintenant (...) les ripeurs le matin doivent bien avoir leur tête et pas dans les sabots ;*

- *C'est encore pire la circulation ; et les voitures mal garées ;*
- *C'est un métier qui a énormément évolué mais les gens n'ont pas évolué avec le métier...*

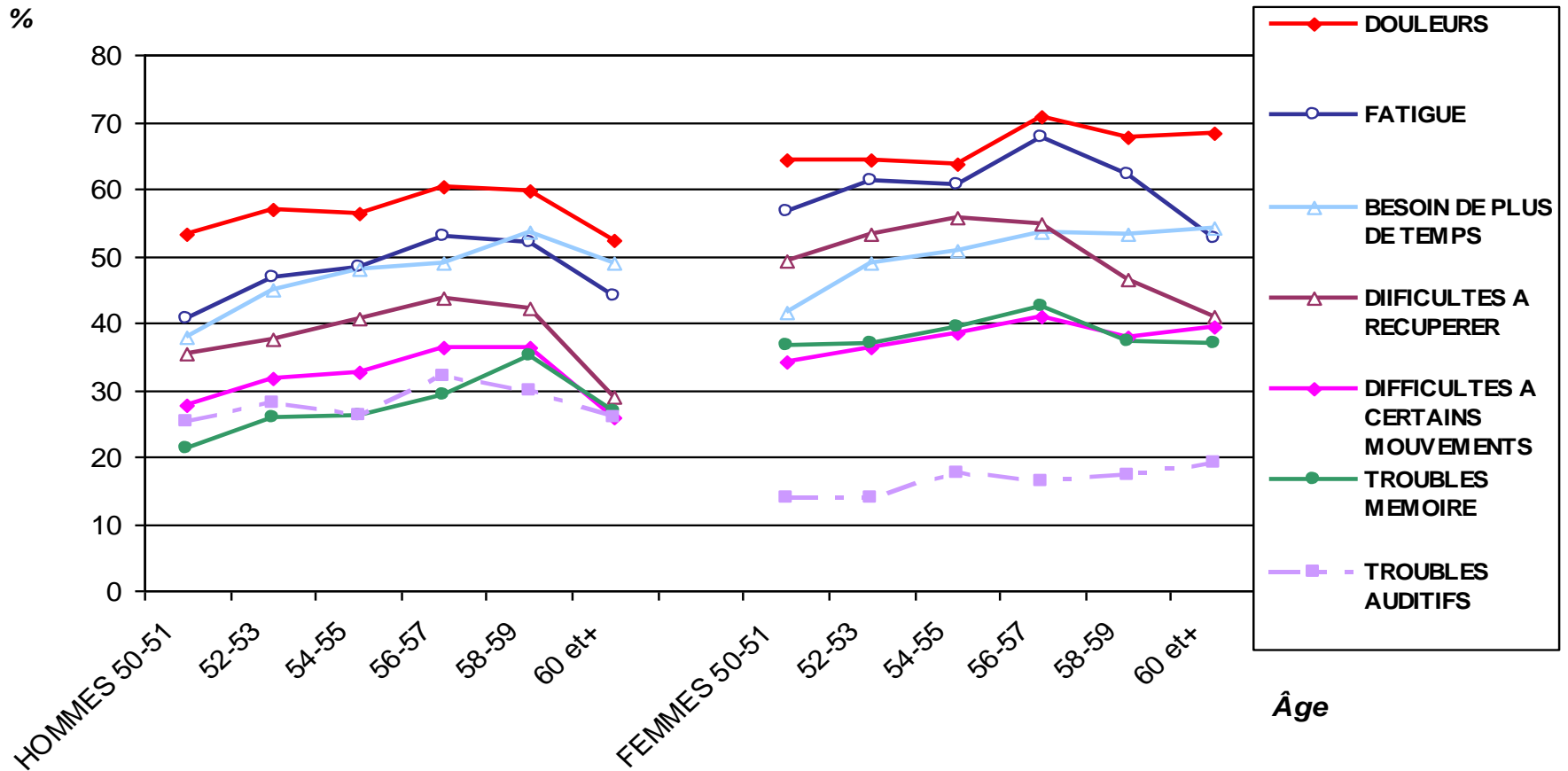


Travailler avec des problèmes de santé (après 50 ans)

- Source : SVP50, 2003 - CISME - CREAPT/CEE
- Plus de 11 000 salariés de 50 ans et plus, enquêtés par les médecins du travail de services interentreprises



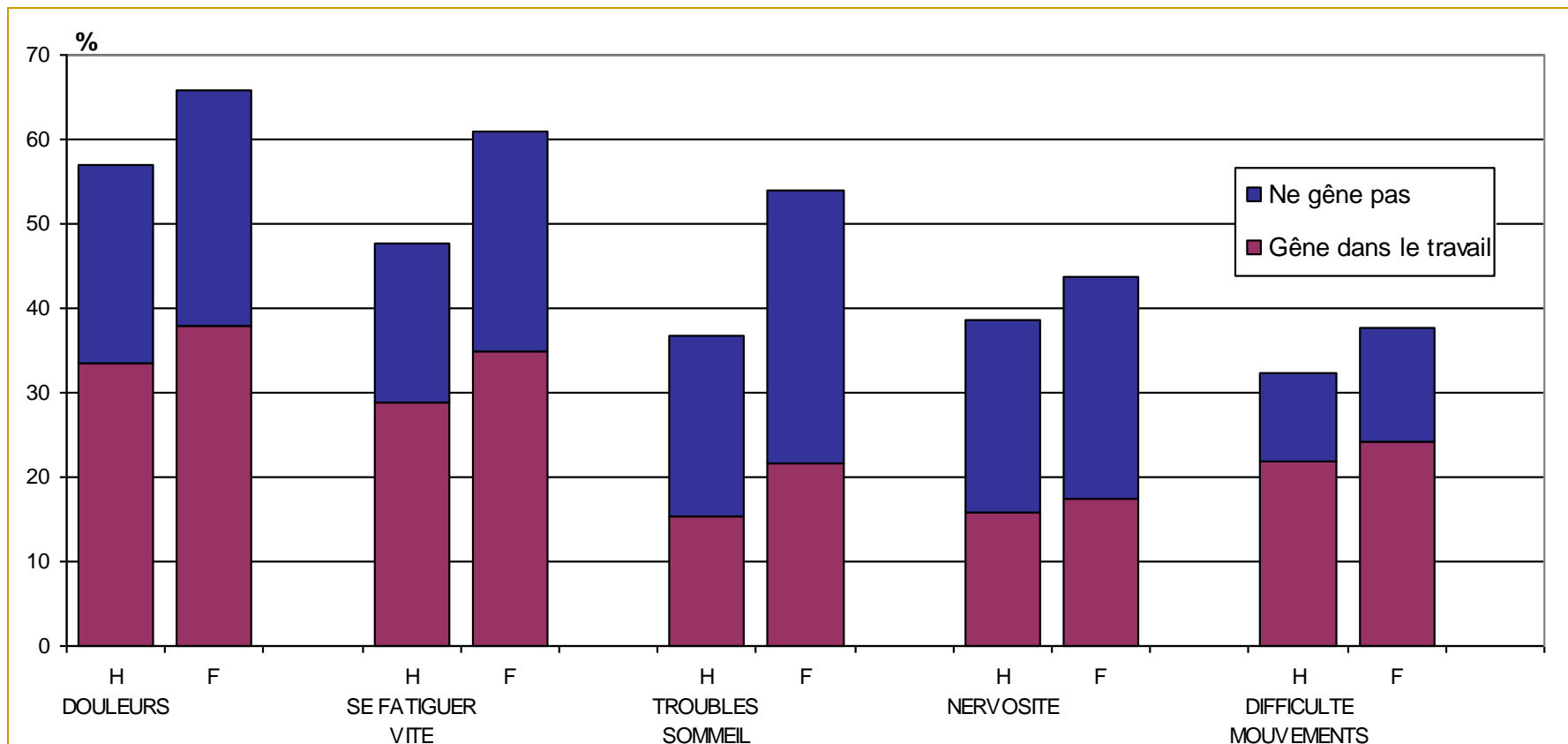
« Troubles de santé » et âge :



Champ: Salariés de 50 ans et plus.

Source : Enquête Santé et vie professionnelle après 50 ans. CISME, CRÉAPT. 2003

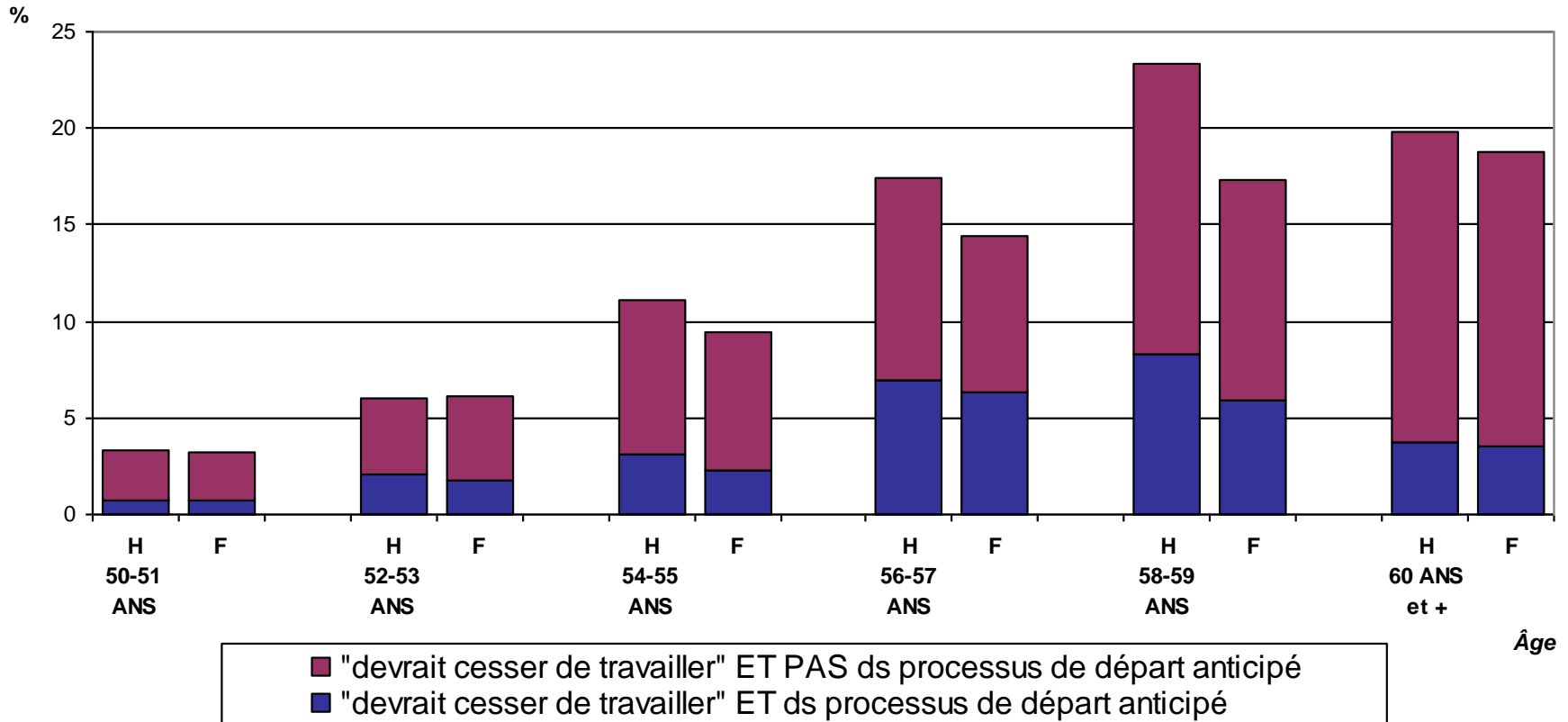
« Troubles de santé » et gêne dans le travail :



Champ: Salariés de 50 ans et plus.

Source : Enquête Santé et vie professionnelle après 50 ans. CISME, CRÉAPT. 2003

« D'après le médecin du travail, "CE SALARIÉ DEVRAIT CESSER DE TRAVAILLER" »



Champ: Salarisés de 50 ans et plus.

Source : Enquête Santé et vie professionnelle après 50 ans. CISME, CRÉAPT. 2003



Effets de la santé sur la date et les modalités de cessation d'activité :

- L'inaptitude et les systèmes d'invalidité, utilisés pour organiser le retrait d'activité (*Bardot, 2006*) ;
- Des intentions de départs précoces chez les salariés « fatigués » (*Volkoff, 2004 - enquête SVP50*), chez ceux qui perçoivent leur santé comme médiocre (*Derriennic, 2003 ; Siegrist, 2007*) ;
- Une amélioration de la santé peut faire suite au départ, si le travail est exigeant (*Westerlund, 2009*).



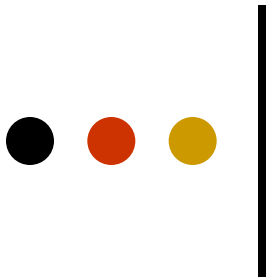


Un travail peu « accueillant » pour les salariés vieillissants ?

- Postures pénibles ;
- Horaires décalés ou nocturnes ;
- Pression temporelle et travail dans l'urgence ;
- Changements fréquents dans le travail (mobilité, réorganisations, polyvalence, transformations techniques, etc.).

● ● *Comment aborder ces
« problèmes » ?*





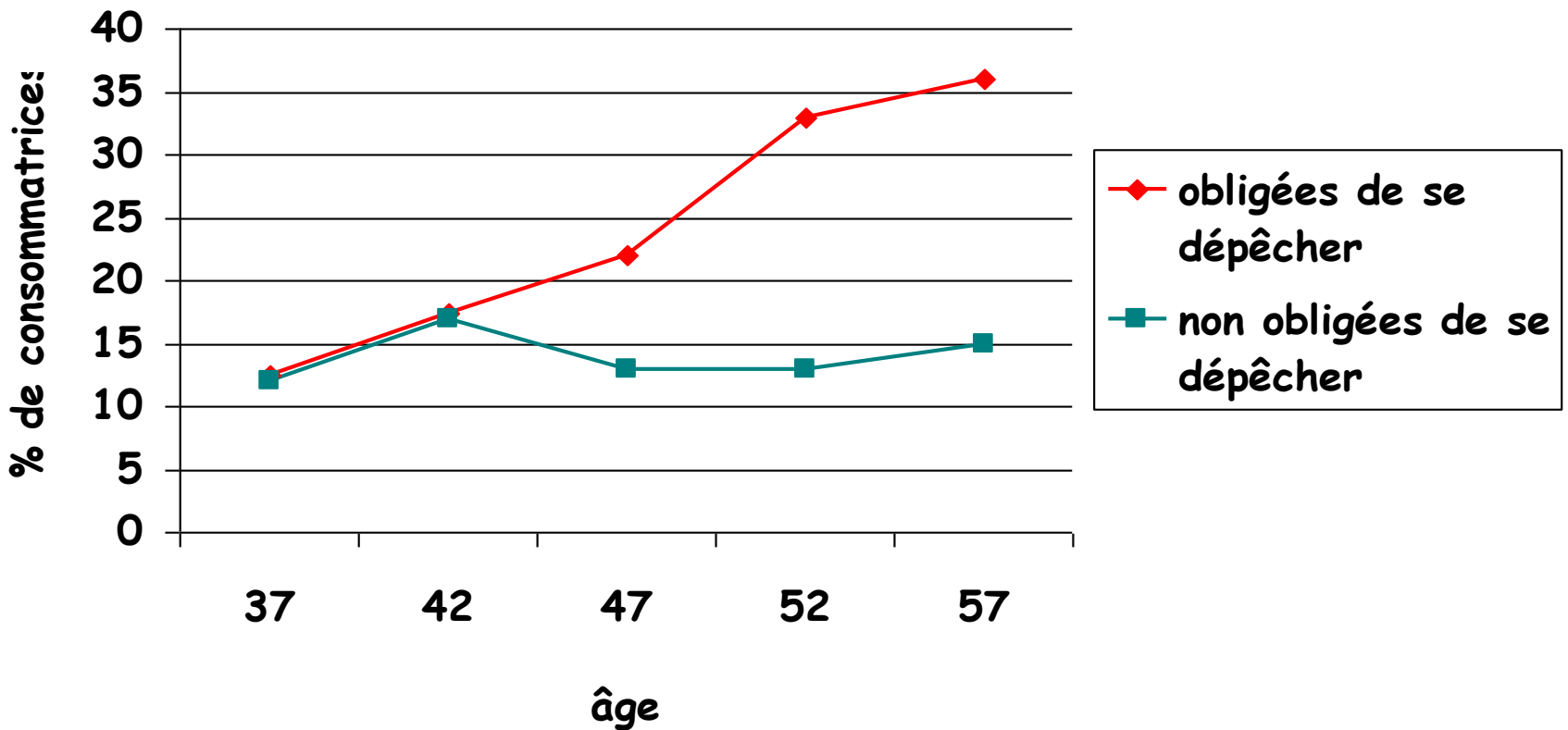
Avancée en âge
*(déclins variables,
induits, révélés)*

Avancée en expérience
*(construction de
compétences sur la tâche,
sur soi, sur les autres)*

**Stratégies dans
le travail**

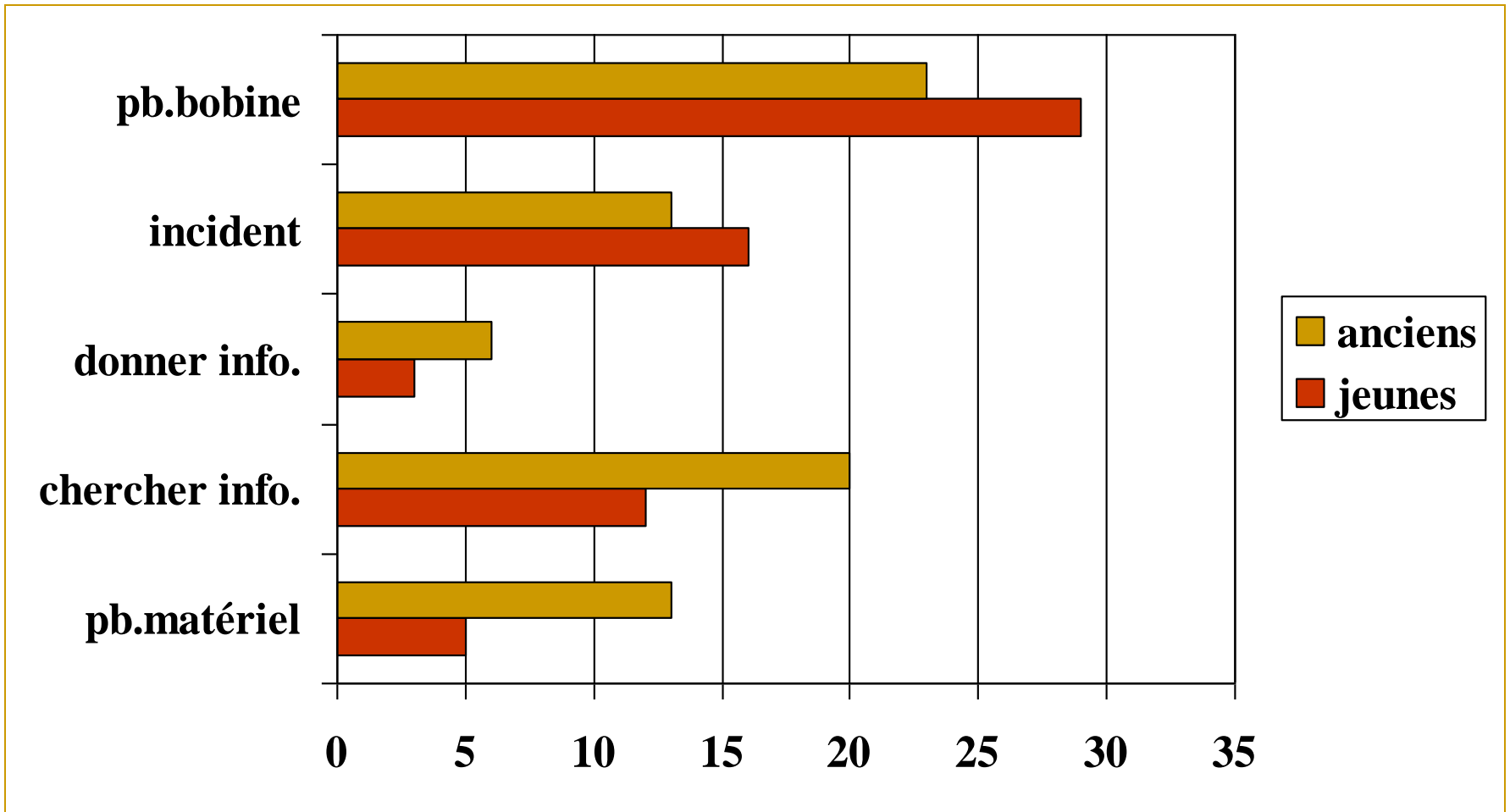
Un exemple de « déclin révélé » (2) :

Age et consommation de somnifères ou tranquillisants chez des employées administratives, travaillant ou non dans l'urgence .



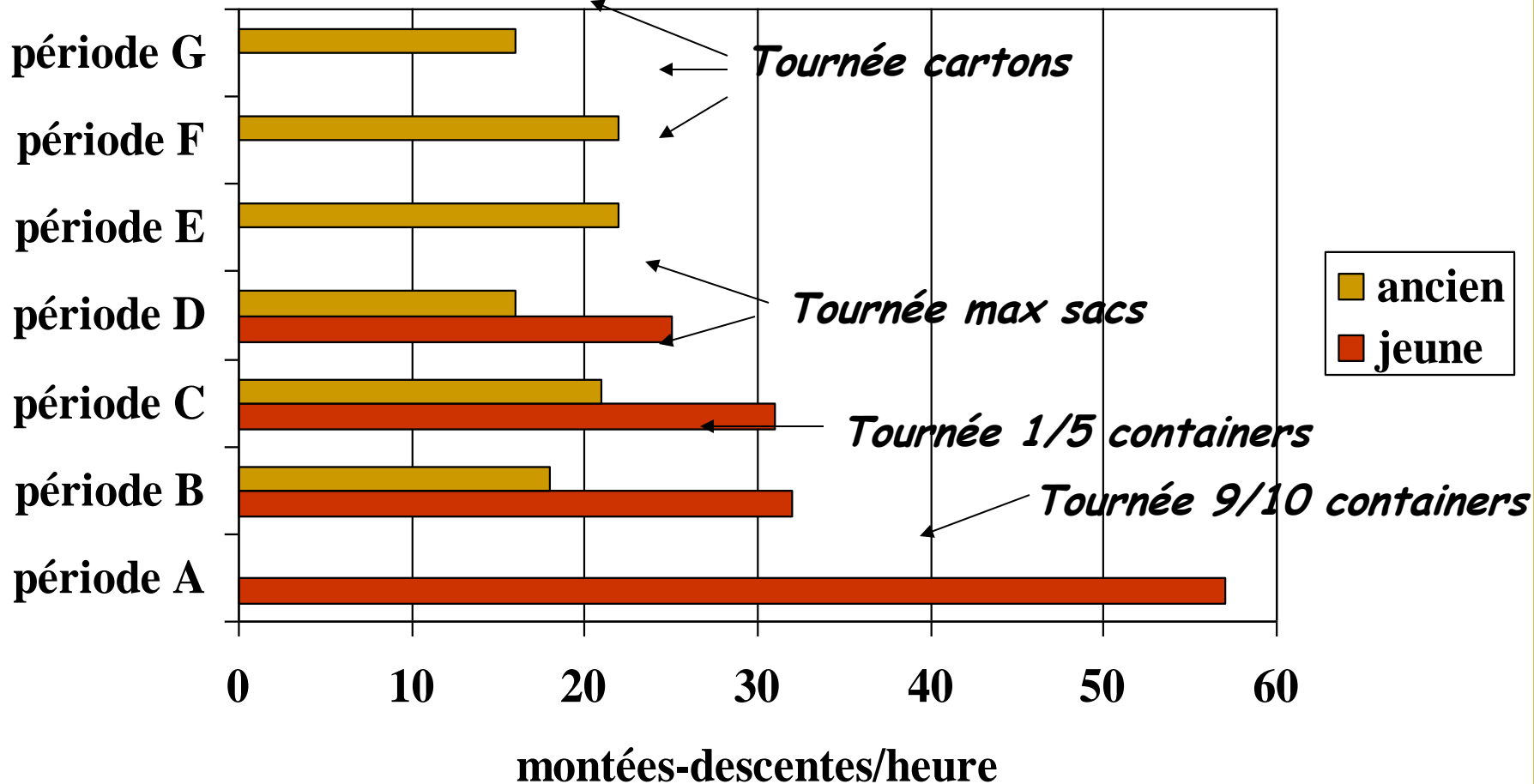
Un exemple de « compétences sur la tâche » :

Motifs de déplacements chez des ouvriers sidérurgistes



Un exemple de « compétences sur soi » :

L'usage du marchepied par les ripeurs



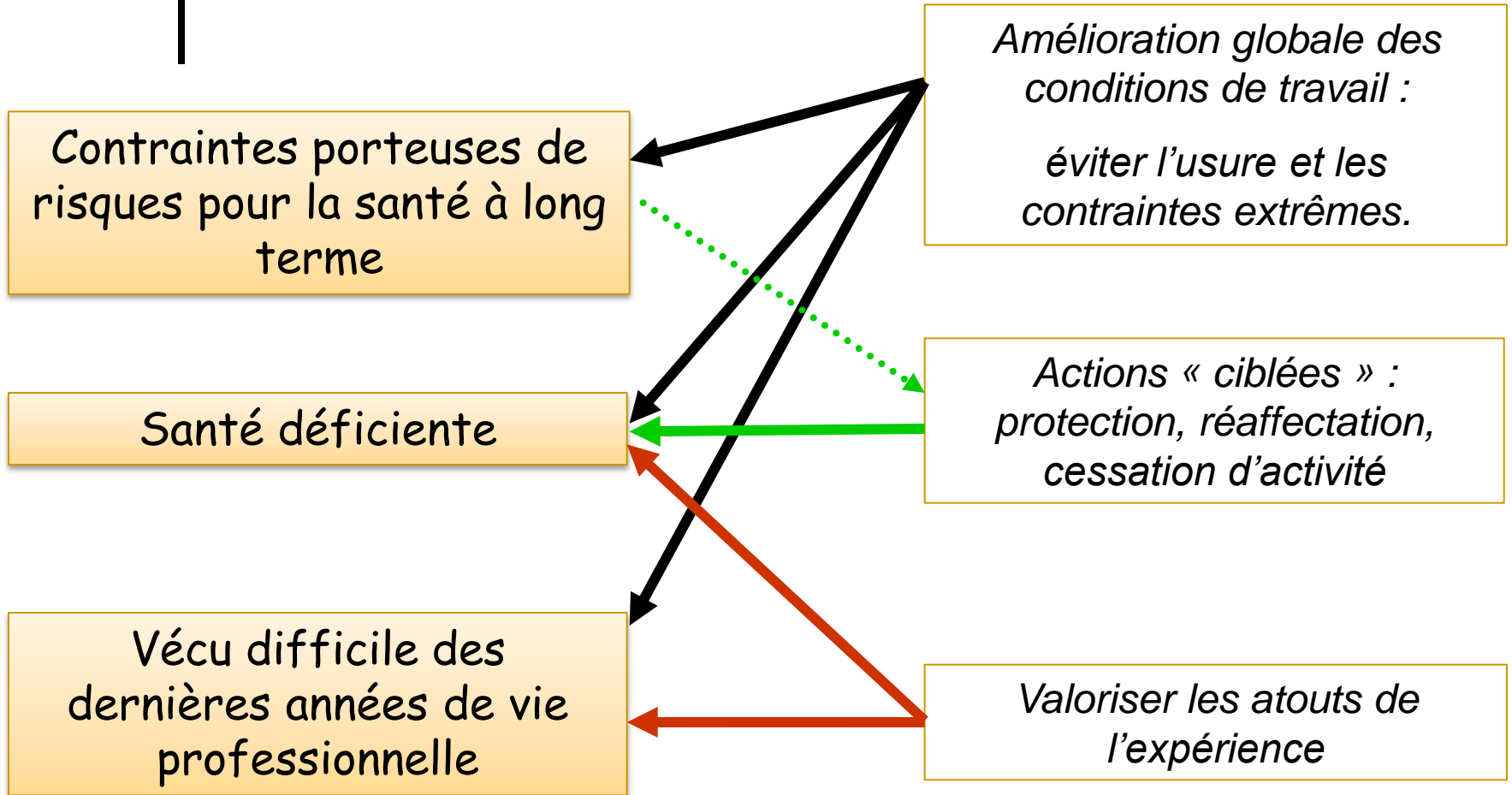


Un exemple de « compétences sur les autres » :

Expérience et gestion des contraintes de temps chez des aides-soignantes à domicile.

- Faire du dépistage pendant les soins physiques ;
- Choisir le moment des conversations personnelles ;
- Susciter la collaboration des patientes ;
- Choisir les « bons » éléments d'autonomie de leur part;
- Réaménager l'ordre des visites ;

...



● ● ● | Merci de votre attention...

